# La question du territoire aux Etats-Unis de 1789 à 1914 : apports pour la construction du droit international (Document en Français)

## Accès au(x) document(s)

**Accéder au(x) document(s) :**

https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/000af8c1-0d4c-4386-af02-79c6b7a1041c

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

**Modalités de diffusion de la thèse :**

- **Thèse consultable sur internet, en texte intégral.**

## Informations sur les contributeurs

**Auteur :** Fleury (Fleury), Thibaut Charles
**Date de soutenance :** 29-06-2011

**Directeur(s) de thèse :** Alland Denis

**Etablissement de soutenance :** Paris 2
**Ecole doctorale :** École doctorale Georges Vedel Droit public interne, science administrative et science politique (Paris ; 1992-....)

## Informations générales

**Discipline :** Droit public
**Classification :** Droit

**Mots-clés libres :** Etats-Unis, Territoire, Souveraineté territoriale, Droits territoriaux, Traités, Etats membres, Nations indiennes, Peuples autochtones, Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, Fédéralisme, Colonialisme, Droit international
**Mots-clés :**

- Indiens d'Amérique -- Terres - histoire
- Annexion (droit international)
- Fédéralisme - États-Unis
- Territoire national - États-Unis - histoire
- Droit international - Sources
- Expansion territoriale - États-Unis - histoire

**Résumé :** Cette étude repose sur l'hypothèse selon laquelle, de l'adoption de la constitution fédérale à la Première Guerre Mondiale, l'expansion territoriale des États-Unis d'Amérique, de même que le projet fédéral, ont appelé une « construction » des règles et principes du droit international au sein même des frontières américaines. Car, en 1789 déjà, tant les États-Unis,que les États membres de la Fédération ou les Nations indiennes, revendiquent sur tout ou partie de cet espace la souveraineté que reconnaît le droit international à tout « État ». C'est alors en définissant, en aménageant, en repensant, les notions d' « État » ou de « souveraineté » sur un territoire, les conditions de détention et de formation d'un titre territorial, ou encore en fixant la valeur juridique interne du droit international, que ces revendications seront – ou non –satisfaites. Fondé sur l'analyse de la pratique, de la doctrine et de la jurisprudence américaines durant le « long XIXe siècle », ce travail a ainsi pour objet d'interroger la question du territoire telle qu'elle se pose au sein de cet « État fédéral » territorialement souverain que constitueraient les États-Unis. Il espère ce faisant mettre au jour des constructions du droit international dont l'actualité tient à leur objet : la question du territoire aux États-Unis entre 1789 et 1914interroge en effet les principales notions et problématiques de ce droit – au premier rang desquelles celle de l'articulation spatiale des compétences.

## Informations techniques

**Type de contenu :** Text
**Format :** PDF

## Informations complémentaires

**Entrepôt d'origine :** star
**Identifiant :** 2011PA020018
**Type de ressource :** Thèse